Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 18 heures, Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 12 février qui a été adressée le 18 février par la Maire, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Sylvie SCULO, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Délibérations	Nombre de présents	Nombre de votants	Pouvoirs	Suffrages exprimés
N° 01,02,03,04,05,06,07,08,09,11,12	23	23	6	29
N°14,15,16,18,20	24	24	5	29
N°17	24	22	4	26
N°19	24	21	5	26

Présents :

SCULO Sylvie, HOCQUART Mathias (arrivée au point n°13), DUPAS Isabelle, FACCHINETTI Régis, CHATILLON-LE GALL Katy, GUILLARD Anne, ROUAUD Damien, TAZE Christine, MOREE Denys, MAUGENDRE Laure, MORIN Gilles, MOUTON Isabelle, FERTIL Yvan, DONAT Roland, PHELIPPO-NICOLAS Anne, THEOU François, LAMBALLAIS Laurent, PARLANT-PINET Philippe, ROIGNANT-CECIRE Mireille, MOREL Anthony, MERCIER Françoise, LE FRANC Clément, DELAMOTTE Gérard, GONIDEC Jean-Marc.

Absent(s):

Mathias HOCQUART, qui a donné pouvoir à Damien ROUAUD jusqu'au point n°12,
Bruno MARTIN, qui a donné pouvoir à Isabelle MOUTON,
Pascale LAIGO-ARCHAIMBAULT, qui a donné pouvoir à Isabelle DUPAS,
Jean-Yves FOUQUERAY, qui a donné pouvoir à Anne PHELIPPO-NICOLAS,
Irina ROYER, qui a donné pouvoir à François THEOU,
Hélène LE GAC, qui a donné pouvoir à Anthony MOREL,

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de la Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Anne PHELIPPO-NICOLAS

2026-02-04 - Convention de partenariat entre la Ville de SENE, Morbihan Energies et ENEDIS – Réalisation d'un Graff sur un poste de transformateur

Rapporteur : Roland DONAT

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Séné souhaite valoriser l'expression des jeunes et leur engagement citoyen.

Depuis 2013, des actions « hors les murs » permettent aux jeunes de s'approprier l'espace public par l'art urbain, notamment le graffiti, dans des projets d'intérêt général.

Certains postes de distribution publique d'électricité sont régulièrement tagués, constituant une nuisance esthétique. La Commune, avec le soutien d'ENEDIS et de Morbihan Energies, souhaite améliorer le cadre de vie et l'environnement urbain par la réalisation d'une fresque pédagogique. Le poste concerné est situé rue du Poulfanc.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_04-DE



Le projet mobilisera 6 à 8 jeunes, âgés entre 10 et 17 ans, pendant deux jours, encadrés par un professionnel. Les services techniques de la Ville prépareront la zone et la surface du transformateur.

Ce projet se déroulera pendant le Festival de la Jeunesse (vacances de printemps).

Le budget total est estimé à environ 2 000 €, subventionné à hauteur de 500 € par ENEDIS et 500 € par Morbihan Energies, soit un reste à charge de 1000 € pour la collectivité (50%).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat pour l'amélioration esthétique des ouvrages de distribution publique d'électricité ci jointe,

Vu l'avis de la Commission Education et Solidarités du 21 janvier 2026,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 10 février 2026,

Considérant que ce projet contribue à l'embellissement du quartier et permet aux jeunes de vivre une expérience collective et citoyenne,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention ci-jointe ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat.

Il est précisé que les crédits de cette action sont prévus au budget principal 2026.

Fait et délibéré avec les membres présents

Séné, le 2 mars 2026

La Maire,
Sylvie SCULO

Signé par : Sylvie SCULO
Date : 02/03/2026
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 2 mars 2026
et publication le 2 mars 2026.

Certifié conforme par Madame la Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.